



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements

Question écrite n° 61960

### Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la violence dans les écoles. Selon plusieurs quotidiens se faisant l'écho des états généraux des lycéens d'Ile-de-France contre la violence, plus de 45 % des lycéens de cette région disent avoir été victimes de violences, vols, racket ou agressions. Selon France Info, de nombreuses violences et même des viols, souvent commis par des élèves de moins de treize ans, se produisent dans les collèges et lycées. Le problème est dû en partie au manque de surveillants et de personnel ATOS, mais aussi au manque de moyens accordés aux établissements. Or, il est du devoir de l'Etat de permettre aux établissements scolaires de mener à bien leur mission d'éducation dans un climat serein, et pour cela de garantir l'autorité des chefs d'établissement et des professeurs. La violence concerne toute la société. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour assurer la sécurité dans l'ensemble des établissements scolaires et pour donner aux chefs d'établissement les moyens de faire régner la sérénité, préalable à tout enseignement de qualité.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61960

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juin 2001, page 3192